



# Association du Quartier Bellevue

Bourg-la-Reine

49 avenue du Panorama, 92340 Bourg-la-Reine – [www.assoquartierbellevue.fr](http://www.assoquartierbellevue.fr) - [contact@assoquartierbellevue.fr](mailto:contact@assoquartierbellevue.fr)

23 février 2017

## **Compte rendu de la réunion avec M. le Maire du 23 février 2017 relative à l'aménagement de voirie future de l'avenue du Panorama**

### **Participants**

- Mairie : M. le Maire, Mme Spiers maire adjoint déléguée à l'Urbanisme et à l'Esthétique urbaine, Mme Zerbib et M. Trocquemé des Services Techniques, M. Debailleul directeur des services de la Mairie.
- Association du Quartier Bellevue : M. Houéry président, M. Baratte, M. Fontaine président du Conseil syndical de la résidence Panorama- Plaisance accompagné de M. Martin.

### **Objet de la réunion**

Cette réunion avait été demandée par M. Houéry. L'association du Quartier Bellevue avait en effet perçu que la Mairie s'orientait, sans en avoir informé les riverains, vers un aménagement au moindre coût de l'avenue du Panorama. C'est-à-dire, pour l'essentiel, sans élargissement des trottoirs et donc sans rétrécissement de la chaussée alors que celle-ci, voie en sens unique désormais, a été conçue pour une circulation en double sens.

M. Houéry a fait valoir, d'une part, la nécessité d'élargir les trottoirs pour favoriser la circulation des piétons avec les arguments développés dans la lettre du 22/01/2017 adressée à M. le Maire et d'autre part, les inconvénients d'une chaussée trop large. Il a également demandé qu'une réunion publique des riverains soit organisée afin que ceux-ci soient pleinement informés du projet élaboré par la Mairie.

M. Donath a expliqué sa position. Beaucoup de voies à Bourg-la-Reine ne sont pas en bon état et il souhaite en réaménager le plus grand nombre possible. Or, la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales complique la situation financière de la ville. Il prévoit donc de limiter le coût des rénovations de rues, par exemple en abandonnant le stationnement sur banquette.

### **Le maire demande aux services techniques d'étudier les solutions suivantes :**

- **Elargissement jusqu'à 2,5 m au moins du trottoir qui longe les n° impairs** où seront plantés les arbres d'alignement. Cette mesure permet de diminuer convenablement la largeur de la chaussée. Elle ne rend pas indispensable le marquage au sol d'une bande de roulement des cyclistes circulant en sens inverse, sauf dans le virage à angle droit, pour alerter les automobilistes.



# Association du Quartier Bellevue

Bourg-la-Reine

49 avenue du Panorama, 92340 Bourg-la-Reine – [www.assoquartierbellevue.fr](http://www.assoquartierbellevue.fr) - [contact@assoquartierbellevue.fr](mailto:contact@assoquartierbellevue.fr)

- **Pas d'élargissement du trottoir qui longe les n° pairs.** Cependant, M. Troquemé regardera s'il est possible d'élargir un peu ce trottoir dont la largeur est réduite à 1,40 m sur une courte distance à son extrémité (n° 70 ter). La largeur utile sera encore plus faible avec des barrières de protection et des lampadaires.
- **Stationnement sur la chaussée sans banquette.** Des îlots en ciment seront placés à l'extrémité des bandes de stationnement pour éviter un débordement des véhicules au-delà des emplacements prévus.
- **Pour mieux maîtriser la vitesse des véhicules,** des chicanes supplémentaires sont prévues entre la rue du 25 Août et la RD 920 ainsi qu'un plus grand nombre de coussins berlinois sur toute la longueur de l'avenue.
- **Pour l'éclairage nocturne** il faudra opter pour des lampadaires d'un type nouveau utilisant la technologie LED qui est la plus économique. Mais ce type de lampe étant plus directif, il peut créer un trou de lumière entre deux lampadaires s'ils ne sont pas placés assez haut, comme c'est le cas avenue des Cottages. Deux ou trois modèles différents seront mis en place par la Mairie afin que les riverains puissent choisir.

**Pour la poursuite de la concertation,** une réunion avec les mêmes participants est prévue le jeudi 23 mars à 14h00 pour examiner le plan qui résultera des orientations prises. Une réunion publique avec les riverains sera organisée au cours de la deuxième quinzaine d'avril.

\* \*  
\*